

Madame la Directrice académique

Comme chaque année, nous sommes réunis afin d'examiner les promotions des enseignants du 1^{er} degré du département. Depuis toujours, le SE-Unsa ne cesse de dénoncer un système d'avancement profondément injuste et inéquitable. En effet, les 3 rythmes en vigueur, Grand choix, choix et ancienneté pouvaient engendrer un écart de 10 ans pour intégrer le 11^e échelon (soit plusieurs dizaines de milliers d'euros...) entre deux collègues ayant débuté leur carrière la même année.

Avec la mise en œuvre des mesures Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) à la rentrée 2017, cet écart de 10 années se retrouve divisé par 5 puisqu'un maximum de 2 ans pourra désormais séparer ces deux collègues avant l'accès au dernier échelon de la classe normale.

Le Se-Unsa salue très clairement cette avancée à laquelle on peut ajouter l'accès pour tous à la hors classe pour les collègues ayant déroulé une carrière complète, ou encore l'augmentation des bornes indiciaires.

C'est donc clairement une amélioration concrète en termes de rémunération pour tous les enseignants qui se profile à travers l'application de ces mesures.

Le PPCR, c'est également une refonte de l'évaluation des enseignants avec la disparition d'un élément dont la subjectivité était également dénoncée par le Se-Unsa depuis de nombreuses années à savoir, la note. L'évaluation positive, tant vantée en ce qui concerne nos élèves, va donc enfin pouvoir s'appliquer aux enseignants qui, comme les élèves, devront donc en tirer un bénéfice professionnel.

Le tableau n'est pas non plus tout rose. Des dents continuent à grincer à juste titre pour les enseignants référents qui se voient exclus d'une indemnité d'accompagnement et de suivi des élèves alors que c'est là le cœur de leur métier. Il en est de même pour les CPC qui demandent que leur indemnité, suite à la revalorisation de l'ISAE dont ils sont exclus, soit remise à flots.

Ces exclusions, sont vécues comme de véritables injustices par les collègues. Nous espérons que ces dossiers pourront trouver rapidement une issue positive.

Enfin, et pour terminer, nous tenons à remercier les services de la DSDEN pour la qualité de leur travail et les documents proposés.